Procès-verbal No 19
Séance du 28 octobre 2019

Présidence : Monsieur Daniel Rosetti

Monsieur le Président ouvre cette 19e séance de la législature à 20h16. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Mme et Monsieur les scrutateurs, à Madame la représentante de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public dont la présence le réjouit.

En préambule, M. **Rosetti** fait part de ses condoléances en son nom propre et au nom du conseil à M. Tino Iacona, huissier, et à M. Gaétan Uldry, Conseiller, qui ont perdu respectivement leur maman et arrière grand-maman, le 3 septembre dernier. **M. le Président** a également la tristesse de faire part du décès de M. Christian Danthe, survenu le 16 octobre dernier. Il relève que M. Danthe a été Conseiller communal pendant 14 ans et en a assuré la Présidence en 1996. Il a également été le médecin traitant de nombreux Vallorbiers et Vallorbières. M. Rosetti présente à sa famille, au nom du Conseil, ses sincères condoléances. Il prie ensuite l'assemble de se lever afin de respecter une minute de silence en mémoire de ces 2 personnes, ainsi que pour tous ceux qui ont été touchées par le décès d'un proche ces dernières semaines.

M. le Président dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

a) le vendredi 30 août au tournoi à 6 organisé par le FC Vallorbe – Ballaigues.
b) le vendredi 6 septembre au repas de soutien en vue des élections fédérales organisé par Luc-Olivier Stramke.

Il en profite pour saluer les campagnes menées par Emmylou Maillard et Luc-Olivier Stramke.

Emmylou, Luc-Olivier, vous avez porté avec vous un bout de Vallorbe dans toutes les actions que vous avez menées dans l'ensemble du Canton et au-delà, Merci !

c) le dimanche 8 septembre à l'abbaye de la confrérie des fusiliers de la truite.
d) le lundi 23 septembre à une soirée d'information sur la tenue des élections fédérales organisée par l'ADNV en compagnie de la secrétaire suppléante de notre conseil, Mme Carole Perrin.
e) le dimanche 13 octobre à la brisolée organisée au Fort Pré-Giroud.

f) le mercredi 16 octobre à la réunion de l'USV qui a permis de clôturer les comptes de la fête du 1er août.

g) le dimanche 20 octobre au dépouillement des élections fédérales. Il remercie vivement les membres du bureau, du conseil, les huissiers et les volontaires citoyens et citoyennes qui ont consacré leur dimanche à ce travail.

h) le jeudi 26 octobre à la cérémonie laïque d'adieu à M. Danthe.

Il remercie ensuite Mme Emmylou Maillard, 2ème Vice-Présidente, qui a représenté le conseil communal, le jeudi 12 septembre, au repas de midi organisé à la Halle des Fêtes lors des joutes sportives de la police cantonale.

Il remercie également M. Alain Künzler, 1er Vice-Président, qui a représenté le conseil le jeudi 10 octobre dernier, au souper organisé à la buvette du foot, en l'honneur des nouveaux citoyens et citoyennes de notre commune, qui sont nés en 2001.

Premier objet
Appel

Excusés : Mesdames Sarah **Clot** et Christelle **Vallotton**
Messieurs René **Gfeller**, Bernard **Haldemann**, Jérôme **Perrin**, Robert **Simonet** et Gaëtan **Uldry**

L'appel fait constater la présence de **42** conseillers/50, 7 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser. M. Jérémy **Kolly** est non excusé.

Le quorum étant atteint, **M. Rosetti** soumet aux conseillers l'ordre du jour suivant :

Deuxième objet
Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 18 du 26 août 2019
4. Correspondance
5. Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis No 04/19 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2021
6.. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
9. Divers, questions et vœux

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, demande l'adjonction suivante à l'ordre du jour :

Entre le point 5 et le point 6 :

- Vote sur le changement des conclusions du rapport 18/18 bis, relatif à une demande de crédit de CHF 57'900.- pour la création de jardins communaux.

M. le Président soumet au vote, l'ordre du jour modifié. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc modifié de la manière suivante :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 18 du 26 août 2019
4. Correspondance
5. Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis No 04/19 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2021
6. Vote sur le changement des conclusions du rapport 18/18 bis, relatif à une demande de crédit de CHF 57'900.- pour la création de jardins communaux.
7. Préavis municipaux et nomination des commissions
8. Communications de la Municipalité
9. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
10. Divers, questions et vœux

Troisième objet
Adoption du procès-verbal No 18 du 26 août 2019

Le procès-verbal No 18 est adopté **à l'unanimité** sans remarque.

Quatrième objet
Correspondance

- **Correspondance de la Commune d'Arosa**

- Publicité de la Commune d'Arosa et son Office du Tourisme pour une excursion dans leur région

Cinquième objet
Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis No 04/19 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2021

Mme L. **Foretay,** rapporteur, donne lecture de ce rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, il soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- sur proposition de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à **l'unanimité** :

1. L'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2021 est adopté suivant le projet annexé au présent préavis
2. L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Sixième objet

Vote sur le changement des conclusions du rapport 18/18 bis, relatif à une demande de crédit de CHF 57'900.- pour la création de jardins communaux

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, suite à l'intervention de Monsieur Christian Lirgg lors du dernier Conseil, relatif au changement d'endroit pour y implanter les jardins communaux, apporte les précisions suivantes :

Le permis de construire pour créer ces jardins au lieu-dit La cave aux chats n'a pas pu être délivré, suite au refus du SDT (Service du développement territorial) pour la raison suivante : *Cette zone est destinée à la sauvegarde du cours de l'Orbe et de ses rives naturelles, de son paysage et du biotope pour les espèces animales et les plantes. Elle est inconstructible. Le maintien des activités agricoles compatibles avec les objectifs de sauvegarde y est encouragé.* Même suite à cette dernière phrase, pour le SDT, ces travaux ne répondent pas aux objectifs de la zone en question.
Une nouvelle mise à l'enquête a été faîte avec l'implantation de ces jardins au chemin de la Step avec la création également de 6 places de parc.
Après consultation des membres de la commission du Conseil communal qui avait étudié ce préavis, la majorité des membres de cette commission a souhaité qu'un nouveau vote ait lieu du 1er paragraphe des conclusions du rapport, sans toutefois refaire, ni préavis, ni rapport. **M. le Municipal** soumet donc au Conseil communal le vote suivant qui diffère du 1er paragraphe du rapport 18/18 bis :

- **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 57'900.- pour créer sept jardins communaux au chemin de la Step,** en lieu et place de : créer sept jardins communaux au lieu-dit la Cave aux chats

M. le Président soumet donc au vote la conclusion suivante :

- **Créer sept jardins communaux au chemin de la Step**, en lieu et place de : créer sept jardins communaux au lieu-dit **« La cave aux Chats**

Au vote à main levée, ladite conclusion est acceptée **à l'unanimité**.

Septième objet
Préavis municipaux et nomination des commissions

No 05/19 Préavis municipal relatif à l'approbation du volet stratégique du plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois

Ce préavis est remis à la Commission permanente d'urbanisme pour étude et rapport.

Vous avez reçu avec l'invitation pour la séance de ce jour le préavis numéro 05/2019. L'objet de ce préavis n'est pas une demande de crédit mais il concerne l'adoption, par le Conseil communal, du volet stratégique du plan directeur du Nord vaudois. Ce document a été établi, via l'Association pour le Développement du Nord Vaudois, par les communes de notre district. Résultat de 4 années de travail, il met en en évidence les atouts et les spécificités de notre région. Il servira à définir la stratégie en matière d'aménagement du territoire ainsi que les mesures de sa mise en œuvre dans un horizon de 15 à 25 ans.
Il permettra de coordonner des thématiques qui dépassent le cadre communal, comme l'habitat, l'emploi, la mobilité, le paysage, le patrimoine bâti et naturel ainsi que le maintien durable d'un environnement de qualité.

Vous allez recevoir le projet du budget de fonctionnement de notre Commune pour l'année 2020. Compte tenu des incertitudes résiduelles liées aux incidences de la RIE III ainsi que des effets de la péréquation, ce budget a été établi de manière très prudente en ce qui concerne les revenus.
Il laisse apparaître une marge brute de 1'005'315 francs ainsi qu'un excédent de revenus de 138'440 francs.

No 06/19 Projet de budget pour l'année 2020

Ce préavis est remis à la Commission permanente des finances pour étude et rapport.

Vous allez recevoir le projet du budget de fonctionnement de notre Commune pour l'année 2020. Compte tenu des incertitudes résiduelles liées aux incidences de la RIE III ainsi que des effets de la péréquation, ce budget a été établi de manière très prudente en ce qui concerne les revenus.
Il laisse apparaître une marge brute de 1'005'315 francs ainsi qu'un excédent de revenus de 138'440 francs.

Huitième objet
Communications de la Municipalité

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, annonce que le garde forestier et chef du service des forêts, Monsieur Dominique Favre, a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 mai prochain. Suite à l'annonce parue cet été, M. le Municipal a le plaisir d'annoncer que la Municipalité a choisi son nouveau garde forestier et chef du service des forêts de notre commune, en la personne de Monsieur David Grobéty qui prendra ses fonctions officielles au 1er mai 2020.

M. L. **Fiorito**, Municipal, faisant suite au courrier du 21 août dernier de Monsieur et Madame Maryse et Philippe Rüegger, concernant la sécurité aux abords des rues du Midi et de la Five, déclare qu'une analyse du comportement des automobilistes, durant plus de 15 jours au moyen d'un radar mobile, a été effectuée.

Il en ressort que la vitesse moyenne relevée est d'environ 30 km/h ; ces résultats démontrent ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'abaisser la limitation de vitesse, fixée à 50 km/h, la circulation étant déjà contenue par la largeur et l'emplacement des places de stationnement.
De plus, cette voie étant un tronçon de délestage en cas de fermeture de la rue de Lausanne, elle ne peut être à sens unique. Fort de ce constat, M. le Municipal dit qu'il a été décidé d'installer le radar mobile plus fréquemment dans cette rue à titre préventif afin d'attirer l'attention des conducteurs.

M. **Fiorito** a le plaisir d'annoncer l'engagement une nouvelle collaboratrice au contrôle des habitants, il s'agit de Mme Maria Leticia Gentile, qui est au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce. Elle a développé ses compétences dans les domaines de la Direction des écoles, d'une bourse communale, puis au service de la population et au greffe municipal, dans la commune de Chavornay. D'un caractère agréable, organisée et très souriante, M. le Municipal dit qu'il est plus simple de mettre un visage sur un nom, raison pour laquelle il a demandé à cette nouvelle collaboratrice d'être présente ce soir et il lui souhaite encore la bienvenue.

Sécurité municipale
J'ai le plaisir de vous annoncer aussi l'arrivée du 3ème assistant de sécurité publique, Monsieur Steiner Steven. Monsieur Steiner âgé de 26 ans et habitant à Agiez, a œuvré comme agent de sécurité spécialisé en grandes gare et comme assistant de sécurité publique armé à Genève. Il nous a rejoint au 1er octobre dernier pour compléter l'équipe de la sécurité municipale avec David Henry qui vous connaissez déjà. Je lui souhaite aussi la bienvenue et bien du plaisir dans cette activité.

Gendarmerie
Je terminerai avec la Gendarmerie. En effet, l'adjudant Sylvain Belin ayant une opportunité de carrière professionnelle au sein de la Police cantonale vaudoise, a laissé la place de chef de poste au Sergent-major François De Vleeschauwer qui habite à la Vallée de Joux. Monsieur De Vleeschauver a fait son école de gendarmerie en 2002. Il a pratiqué la gendarmerie mobile dans les communes de Morges, Rolle et Bursins. Il a œuvré aussi comme remplaçant du chef de poste à Coppet. Il est aussi présent ce soir et vous aurez le temps de faire de plus ample connaissance puisqu'il aime la course à pieds et j'espère qu'il va rester un peu plus longtemps que Sylvain. Encore bienvenue dans notre commune.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, a également l'honneur et le plaisir d'annoncer l'engagement de Monsieur Gérald Bussod qui prendra ses fonctions le 1er novembre 2019 comme Chef du Service des bâtiments et de Monsieur Michaël Rochat qui débutera le 1er décembre 2019 en qualité de Responsable du Service de la Station d'épuration. Ils sont excusés pour la séance de ce soir, il aura le plaisir de vous les présenter lors de la séance du 16 décembre.

M. S. **Costantini**, Syndic, en réponse à la question posée par Monsieur Italo Facchinetti lors de la dernière séance du Conseil communal concernant la rétrocession par la France à la Suisse de l'impôt frontalier 2018, apporte les renseignements suivants :

- la somme qui a été versée à notre localité est de 2'136'567 francs et soixante centimes ;
- en moyenne, 751 frontaliers ont travaillé à Vallorbe tout au long de l'année 2018.

Ensuite **M. le Syndic** communique :

Travaux

Vous aurez constaté que depuis trois semaines d'importants travaux ont lieu dans le village.
Le chantier relatif au chauffage à distance ainsi qu'à la pose de nouvelles conduites d'eau potable a pris un peu de retard à cause de livraisons tardives des canalisations.
Il n'y a toutefois pas matière à s'inquiéter dans la mesure où les fouilles seront terminées et rebouchées avant Noël. Tout le terrain entre l'Eglise Catholique et le Complexe scolaire sera ensuite remis en état dès que les travaux de fouilles seront terminés. La mise en service des nouvelles chaudières à bois est prévue avant la fin de l'année.
Au sujet de l'assainissement du passage du Temple, de la ruelle des Grandes-Forges et de la place du Marché, les travaux ont lieu conformément aux prévisions ; il est également prévu que toutes les fouilles soient terminées d'ici décembre et si les conditions météorologiques le permettent, la première couche d'enrobé bitumineux sera posée avant Noël.

L'enquête relative à la construction de la route d'accès à la nouvelle gare du Day et la création d'une nouvelle interface de mobilité régionale ainsi que la réalisation de l'équipement de la zone industrielle et de la zone d'activités « Plans-Praz » - « Sur la Torche » s'est terminée vendredi passé. Aucune opposition n'étant parvenue à la Municipalité, un préavis sera déposé au Conseil communal d'ici sa prochaine séance afin d'obtenir les autorisations et les crédits nécessaires à ces travaux.

Neuvième objet
Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Dixième objet
Divers, questions et vœux

Mme F. **Manière rappelle**, selon l'article 103 du règlement du Conseil communal, que la Commission de Gestion a un droit d'investigation illimité. Dès lors, elle prie ladite commission, lors de ses prochains travaux, de porter une attention toute particulière aux services communaux, plus précisément à l'administration du personnel communal. En effet, il est toujours triste et désagréable d'apprendre le renvoi d'une employée de plus de 55 ans, vallorbière de surcroit, pour laquelle il va être certainement difficile, voire impossible de retrouver du travail. Va-t-elle venir grossir le nombre de chômeurs dans notre localité ? Mme Manière demande des explications à ce sujet. Si faute grave existe alors elle ne s'oppose pas cette décision par contre si c'est pour des raisons de mésentente, de caractères opposés, voire de copinage, alors là, elle n'est pas d'accord !

Mme Manière demande ensuite à M. Fiorito, Municipal, de faire quelque chose pour la vitesse dans la rue de l'Ancienne Poste. En effet, un accident a eu lieu durant la première semaine d'octobre, qui aurait pu avoir de plus graves répercussions. Un radar mobile serait peut-être judicieux et inciterait certainement les automobilistes à rouler moins vite.

Finalement, elle demande ce qu'il en est des places de parc dans cette rue. Les employés du CMS, CAT etc... ont-ils des macarons pour y stationner toute la journée, obligeant ainsi les visiteurs et clients à se parquer n'importe où ?

M. L. **Fiorito**, Municipal, lui répond qu'en ce qui concerne l'accident début octobre, il n'était pas dû à la vitesse mais à de l'inattention. En ce qui concerne les radars mobiles, le service de sécurité en installe régulièrement un peu partout dans le village pour une semaine environ et en fonction de la demande. Finalement, pour les macarons, il dit qu'il n'y a aucun macaron de délivré et rappelle que la durée du stationnement est de 3 heures.

M. J.-A. **Chezeaux** intervient au sujet de l'entretien du chemin de la Voëte car plusieurs citoyens l'ont interpellé à ce sujet. En effet, il comprend les problèmes qui se posent aux bordiers et aux personnes à mobilité réduite car il a pu se rendre compte par lui-même de l'état plus que précaire de ce tronçon. Dernièrement des travaux communaux ont été effectués ainsi que par le nouveau propriétaire de la parcelle No 364. Il interpelle donc la Municipalité afin qu'elle procède rapidement à la réfection de ce chemin sur lequel on se tord les pieds.

M. L. **Fiorito**, Municipal, lui répond qu'il en prend bonne note et que le nécessaire sera fait.

Mme V. **Teuscher** annonce que c'est M. Robert Simonet qui remplacera M. Rosetti à la Commission d'urbanisme durant son année de présidence.

M. S. **Authouart** dit qu'il était absent lors de la dernière séance et qu'il avait demandé à M. Yann Jaillet de demander des explications au sujet du revêtement de la rue de l'Ancienne Poste, vers la Place de la Liberté. Il a pris note de la réponse de M. Fiorito cependant il trouve qu'esthétiquement ce n'est pas très joli, qu'il y a une sorte de peinture avec du gravier. Il trouve étonnant de laisser cela ainsi. Peut-on faire quelque chose ? Ce revêtement a l'air de mauvaise qualité comparé à d'autres revêtements dans la Commune.

M. L. **Fiorito**, Municipal, comme déjà expliqué lors de la précédente séance, répète que c'est un revêtement à froid et non à chaud. Il dit qu'il va se lisser à la suite du passage des véhicules. On ne peut pas faire du définitif comme à la rue de la Gare par exemple et ce, pour une question de coût. Avec du définitif, il faudrait refaire toutes les canalisations et mettre un séparatif.

M. S. **Authouart**, s'étonne qu'il y ait un revêtement différent dans le haut de la rue, solide, comparé à celui du bas. Il dit que même avec le passage des véhicules il y aura toujours au milieu ce grain. Il prend note qu'il y a un coût, qu'il y a un problème technique, qu'on ne peut pas faire grand-chose pour l'instant mais trouve quand même cela très dommage.

M. O. **Ponnaz** appuie l'article de M. K. Leuenberger paru dans le Journal de Vallorbe. Il émet le souhait pour que la Municipalité, lorsqu'elle étudie de nouveaux projets de routes pense à la mobilité douce. Surtout lorsqu'on pense aux millions dépensés pour la future gare du Day. Il serait agréable d'avoir un chemin dédié à la mobilité douce et qu'à chaque nouvelle étude, la Municipalité fasse l'effort d'y penser. C'est le vœu qu'il émet ce soir.

M. S. **Costantini**, Syndic, répond à M. Ponnaz et peut déjà lui confirmer qu'il est prévu qu'une bande cyclable soit créée entre la place du Pont et la nouvelle gare du Day, cela sera précisé dans le futur préavis soumis à votre approbation. En ce qui concerne la rue de Pontarlier, des contacts ont déjà eu lieu avec la Direction cantonale de la mobilité et des routes. Une bande cyclable sera envisagée sur cette chaussée dans le cadre de l'élaboration du futur projet relatif à la réfection du carrefour à la jonction entre cette rue et la rue du Simplon.

M. O. **Ponnaz** prend note de cette réponse mais va plus loin ! Il souhaite que pour chaque étude de nouveaux tronçons par la Municipalité, une analyse soit faite dans ce sens.

M. L.-O. **Stramke,** déclare qu'après le temps de la campagne, vient celui des remerciements. Il remercie tout d'abord M. le Président pour ses félicitations, remerciements aux jeunes de la Commune qui se sont engagés. Il remercie M. Iacona, Huissier qui l'a accueilli lui et sa famille lorsqu'ils sont allés voter au bureau le dimanche des élections ainsi que toutes personnes qui se sont données pour cet important travail qu'est le dépouillement. Il remercie les conseillers et conseillères qui étaient présents pour les soutenir Emmylou et lui. Ceux également présents lors de son repas de soutien le 6 septembre dernier. Finalement tous les Vallorbiers et Vallorbières qui l'ont soutenu lors de cette campagne.

M. J. **Jeanmonod** annonce la traditionnelle soirée de la Patriote le 16 novembre prochain au Casino. Cette société est bien représentée au sein du Conseil communal, il remercie donc les autres conseillers pour leur soutien.

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, dit que nous avons sans doute remarqué les deux drapeaux olympiques qui flottent sur Vallorbe. Deux élèves sont allés le 17 septembre dernier à Lausanne avec le drapeau de Vallorbe. Ils ont participé avec d'autres élèves du Canton à une fresque du Canton pour les Jeux olympiques de la Jeunesse sur le Stade Pierre de Coubertin. Ils sont revenus avec ces deux drapeaux installés l'un au Collège et l'autre au Stade. Il rappelle que ces Jeux olympiques de la Jeunesse auront lieu du 9 au 22 janvier 2020.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président rappelle le 2e tour des élections fédérales pour le Conseil des états le 10 novembre prochain** ainsi que la prochaine séance, agendée au **16 décembre à 18h30.** Il remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et clôt la séance à 21h12.

Le Président : Daniel Rosetti

La Secrétaire : Francine Manière

CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

Prochaine séance, lundi 16 décembre 2019 à 18 h 30